

Le programme permet aux citoyens du Québec d'obtenir une aide financière lorsqu'ils recourent à des services d'aide domestique fournis par une entreprise d'économie sociale en aide domestique reconnue.

Qu'est-ce qu'une entreprise d'économie sociale en aide domestique?

C'est une coopérative ou un organisme à but non lucratif qui fournit des services d'aide domestique. L'entreprise est reconnue dans la région où elle fait affaire, et cette reconnaissance lui a été attribuée par un comité mixte formé de personnes représentant, d'une part, le Comité régional d'économie sociale et, d'autre part, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

En quoi consiste le programme?

Le programme permet à une personne qui reçoit des services d'aide domestique d'une entreprise reconnue de bénéficier d'une réduction du tarif horaire demandé. Il existe deux types d'aide: une fixe et une variable.



Aide fixe de 4 \$

Il s'agit d'une aide de 4 \$ accordée pour CHAQUE HEURE DE SERVICES RENDUS à toute personne admissible au programme qui a rempli le formulaire intitulé *Demande d'aide financière*.

Qui est admissible à l'aide fixe de 4 \$?

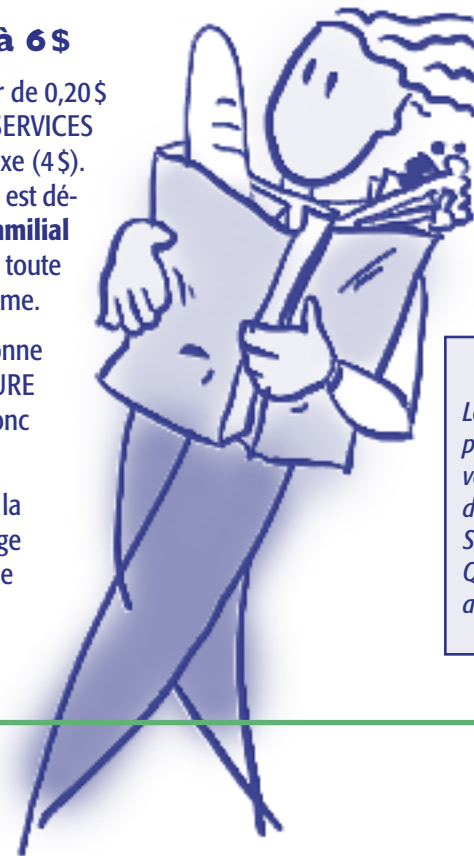
Toutes les personnes de 18 ans ou plus qui résident au Québec selon la Loi sur l'assurance maladie sont admissibles à l'aide fixe, quel que soit leur revenu. Celles qui reçoivent une indemnité versée par un régime privé ou une allocation directe provenant d'un Centre local de services communautaires (CLSC) n'ont droit qu'à ce type d'aide.

Aide variable de 0,20 \$ à 6 \$

Il s'agit d'une aide qui peut varier de 0,20 \$ à 6 \$ POUR CHAQUE HEURE DE SERVICES RENDUS et qui s'ajoute à l'aide fixe (4 \$). Le montant de cette aide variable est déterminé en fonction du **revenu familial** et de la **situation familiale** de toute personne admissible au programme.

L'aide maximale qu'une personne peut obtenir POUR CHAQUE HEURE DE SERVICES RENDUS s'élève donc à 10 \$.

La personne ne paie donc que la différence entre le tarif qu'exige l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé.



Qui est admissible à l'aide variable de 0,20 \$ à 6 \$?

Les personnes de 65 ans ou plus peuvent bénéficier de l'aide variable, ainsi que celles de 18 à 64 ans qui sont désignées par un CLSC.

Que faut-il faire pour bénéficier du programme?

- Il faut avoir recours à des services d'aide domestique fournis par une entreprise reconnue dans le cadre du programme et conclure, par le fait même, une entente de service avec celle-ci.
- Il faut remplir le formulaire intitulé *Demande d'aide financière*, disponible auprès des entreprises reconnues. Pour obtenir les coordonnées de ces entreprises, il suffit de s'adresser à un bureau de Communication-Québec, de visiter le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec ou de communiquer avec la Direction de la contribution et de l'aide financières de la Régie.

Important

Les personnes qui reçoivent une indemnité pour des services d'aide domestique en vertu d'un régime public (ex. : Commission de la santé et de la sécurité du travail, Société de l'assurance automobile du Québec, anciens combattants) ne sont pas admissibles au programme.

Quels sont les services visés?

- L'entretien ménager léger: lessive, balayage, époussetage, nettoyage (ex.: réfrigérateur, baignoire, garde-manger)
- L'entretien ménager lourd: grand ménage, déneigement de l'accès principal au domicile
- L'entretien des vêtements
- La préparation de repas sans diète
- L'approvisionnement et autres courses



Comment obtenir de l'information supplémentaire?

Par Internet

www.ramq.gouv.qc.ca

Par téléphone

En composant l'un des numéros suivants aux heures d'ouverture des bureaux.

Montréal : (514) 873-9504

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 888 594-5155

En faisant le numéro du bureau régional de Communication-Québec de votre territoire.

Sur place

En vous rendant à l'adresse ci-dessous.

425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 213
Montréal (Québec)

Heures d'ouverture

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et
de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 les mercredis.

Par ATS (appareil de télécommunication pour personnes sourdes)

Québec: (418) 682-3939

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 361-3939

Par télécopieur

Montréal : (514) 864-4321

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 866 820-8321

Par la poste

Régie de l'assurance maladie du Québec
Direction de la contribution et de l'aide financières
425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 213
Montréal (Québec)
H3A 3G5

English version available on request.

Septembre 2005

Régie de
l'assurance maladie

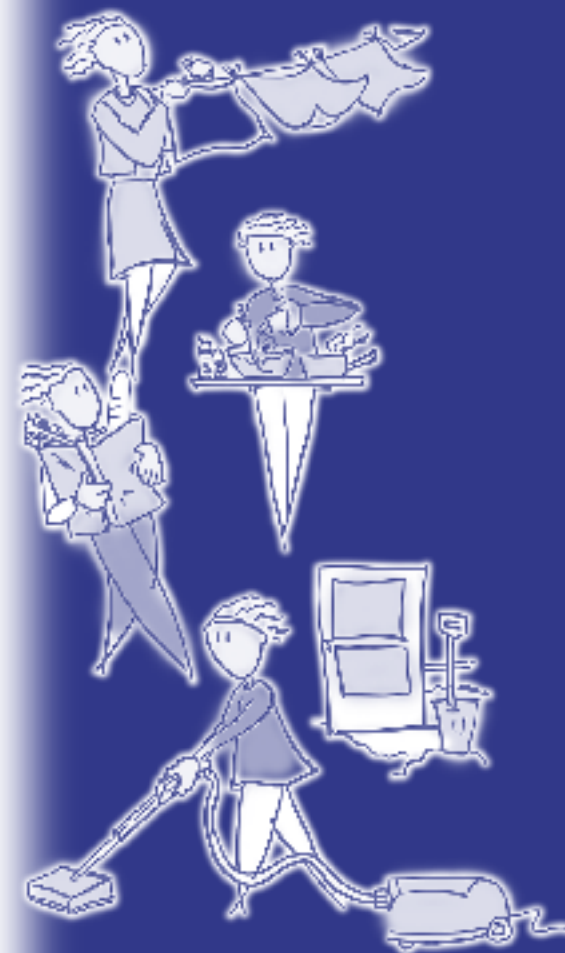
Québec



D-8022-0

PROGRAMME D'EXONÉRATION FINANCIÈRE

pour les services
d'aide domestique



L'information contenue dans le présent document n'est pas exhaustive, ne s'applique pas à tous les cas particuliers et n'a pas force de loi.

Dans ce texte, le masculin est utilisé pour désigner à la fois les hommes et les femmes.

Québec

